



16^{ème} CONGRES DE L'UPDEA

NAIROBI, KENYA 24-26 juin 2008

RAPPORT GENERAL



THEME

**LA BONNE GOUVERNANCE DES SECTEURS ELECTRIQUES NATIONAUX,
FACTEUR CLE POUR LA REALISATION DE L'ACCES A L'ELECTRICITE POUR
TOUS LES PEUPLES D'AFRIQUE**

Le 10 Juin 2005 à Accra, le 15^{ème} Congrès a retenu comme thème de ce 16^{ème} Congrès, « La bonne gouvernance des secteurs électriques nationaux, facteur clé pour la réalisation de l'accès à l'électricité pour tous les peuples d'Afrique »

Pour ce 16^{ème} congrès qui s'est tenu à Nairobi du 24 au 26 juin 2008, de nombreuses communications ont été reçues et analysées par le Comité Scientifique afin de proposer un programme à la hauteur des enjeux du thème retenu. Nous avons pu débattre ici autour de 25 (Vingt cinq) exposés présentés par les auteurs eux-mêmes.

Par ailleurs, pendant trois ans, les Comités d'Etudes ont essayé dans la mesure du possible d'exécuter les tâches qui leur avaient été confiées.

Ce Congrès nous a donc permis d'une part de poursuivre les échanges d'expérience par des débats autour du thème général et d'autre part de faire un bilan des activités des Comités d'Etudes au cours des trois années écoulées.

Les points ci-dessous donnent un résumé des échanges et débats qui ont eu lieu. Mais auparavant, revenons sur la cérémonie d'ouverture.

1 - CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture a été présidée par Son Excellence Mwai KIBAKI, Président de la République du Kenya. Elle a débuté par une prière adressée à Dieu Tout puissant créateur de tout l'univers afin qu'il donne à nos Dirigeants et aux Délégués présents la sagesse assurant à nos pays et à nos populations la paix et la sécurité et qu'il les protège le long de leurs déplacements.

Prenant la parole le premier, Mr Abel Didier TELLA, Secrétaire Général de l'UPDEA, après avoir remercié le Président KIBAKI, qui par sa présence montre le grand intérêt qu'il attache aux activités de l'UPDEA, a présenté les chefs des Délégations présentes à ce congrès. Au total, plus de 250 Délégués étaient présents et répartis comme suit :

- 32 Membres Actifs venant de 24 pays Africains,
- 5 Pools énergétiques Africains,
- 19 Organisations internationales et multinationales industrielles,
- 2 invités spéciaux.

Il a par la suite remis deux prix d'honneur, pour l'ensemble de leurs contributions au rayonnement de l'UPDEA, à M. Herman Mutima SAKRINI, ancien Secrétaire Général de l'UPDEA et M. Josua Kofi OFEDIE, ancien Président de l'UPDEA et ancien Directeur Général de VRA (Ghana).

A la suite du Secrétaire Général de l'UPDEA, M. Owura SARFO, Président sortant de l'UPDEA et Directeur Général de VRA/Ghana, a indiqué qu'en terre Kenyane, jalonnée de 20 millions d'années d'histoire de l'humanité, l'UPDEA peut se réjouir de ses diverses réalisations depuis 1970. En effet, commencée seulement avec 6 membres, l'Union comprend aujourd'hui 53 membres actifs dans 42 pays. Promoteur du développement et catalyseur de l'accès à l'électricité, l'Union a contribué :

- à la création de certains des 5 Pools Energétiques,
- au lancement de l'idée de création du Fonds Africain du Développement d'Electrification Rurale (FADER),
- à la création de la Commission Electrotechnique Africaine de Normalisation (AFSEC), entre autres.

Il a aussi indiqué que la réalité des défaillances des systèmes électriques et le niveau de pauvreté de nos populations, nous demandent d'être plus agressifs pour transformer nos idées en programme fiable d'accroissement du taux d'accès à l'électricité. Il a par la suite remis le fanion au nouveau Président et demandé à tous les Délégués, de lui apporter le même soutien et la même confiance, afin qu'il continue ce combat passionnant du développement de l'Afrique.

A son tour, Mr Edward NJOROGI, nouveau Président de l'UPDEA et Directeur Général de KenGen (Kenya), prenant la parole a rappelé que depuis le 15^{ème} Congrès tenu à Accra au Ghana, le déséquilibre offre/demande s'est encore dégradé. Le manque de capitaux n'en est pas la raison principale, mais plutôt le Leadership et la bonne gouvernance. Il a formulé le vœu de voir à la tête de nos sociétés d'électricité, des personnes méritantes, efficaces et qui ont une grande capacité de gestion. Il a terminé en remerciant l'équipe du Secrétariat Général de l'UPDEA et le Comité d'organisation du présent Congrès pour le travail abattu.

Quant à M. Kiraitu MURUNGI, Ministre de l'Energie du Kenya, il a d'abord souhaité la bienvenue aux Délégués, leur a demandé de se sentir chez eux au Kenya. Abordant les problèmes énergétiques, il a indiqué d'une part que la demande s'est accrue de plus 6% par an depuis 5 ans et que parallèlement l'offre reste stagnante. D'autre part, seule la bonne gouvernance peut apporter solution à ce déséquilibre et plus particulièrement dans le partage des risques entre les secteurs privé et public. Il a pour terminer exhorté les Délégués à faire de l'Afrique, par les solutions qu'ils apporteront, un continent pas condamné mais plutôt un continent de l'espoir.

Prenant enfin la parole pour l'ouverture du congrès, son excellence le Président Mwai KIBAKI, après avoir souhaité la bienvenue aux Délégués, a rappelé qu'avoir plus de 500 millions d'Africains sans accès à l'électricité est inacceptable. Il a exhorté les Chefs d'Entreprises d'Electricité à formuler des stratégies permettant l'accès à l'électricité respectant les normes internationales et à des prix compétitifs. Avant l'ouverture solennelle du 16^{ème} Congrès, il a prescrit un champ de réflexions sur l'utilisation de l'expertise humaine des Société d'Electricité dans le respect des principes de bonne gouvernance pour les domaines du financement, de la restructuration et de la qualité de la fourniture.

Ainsi que relevé précédemment, notre Congrès comportait deux axes majeurs :

- Des communications et des échanges sur huit (8) sous thèmes ;
- Le bilan des activités des Comités d'Eudes

2 – SYNTHÈSE DES COMMUNICATIONS ET DES DEBATS

- Bonne gouvernance et benchmarking
- Financement et restructuration du secteur électrique africain
- Electrification rurale
- Améliorer l'accès à l'électricité
- Normalisation et qualité de l'approvisionnement

- Comment les fabricants de matériels électriques peuvent-ils contribuer à accroître l'accès à l'électricité en Afrique?
- Pourquoi les sociétés africaines d'électricités doivent elles promouvoir l'efficacité et la bonne gouvernance ? Quel rôle pour les états africains ?
- Bonne gouvernance dans les services publics : le rôle stratégique de la gestion des ressources humaines

2.1 - Bonne gouvernance et benchmarking

Cette session a été présidée par ESKOM (Afrique du Sud) et avait comme rapporteurs ZESCO (Zambie) et SNEL (RD Congo)

Au total trois (3) communications ont été présentées par ENERCA (Centrafrique), VRA (Ghana), KPLC (Kenya)

De ces communications et débats qui ont suivi, nous retiendrons que :

- L'élaboration d'un code de bonne gouvernance s'impose à nos Sociétés si elles veulent être efficaces dans leur gestion et sécuriser les intérêts des parties prenantes,
- La mise en place d'un des deux modèles de bonne gouvernance - le modèle d'utilisation équitable et le modèle Carver - permet une gestion durable et transparente de la fourniture d'électricité de sorte à attirer les capitaux privés,
- La fixation des cornières par l'utilisation de boulons indéboulonnables est une solution aux actes de vandalismes perpétrés sur les lignes à haute tension.

2.2 - Financement et restructuration du secteur électrique africain

Cette session s'est déroulée sous la présidence de SONELGAZ (Algérie) et avait comme rapporteurs STEG (Tunisie) et NAWEC (Gambie).

Six (6) communications ont été présentées par VRA (Ghana), SONELGAZ (Algérie), SENELEC (Sénégal), KenGen (Kenya), ESKOM (Afrique du Sud), PHCN (Nigéria)

Des débats qui ont suivi, il est ressorti :

- La nécessité de réformer le secteur énergétique en Afrique afin d'accroître son efficacité. Celle-ci consistera notamment à la mise en place d'organes de réglementation de sorte à fixer des tarifs qui reflètent le coût d'exploitation.
- Le manque de volonté politique des gouvernants pour s'engager dans cette voie
- Les indications pour la meilleure voie à suivre. C'est-à-dire :
 - ✓ Avoir les politiques adéquates,
 - ✓ S'acquitter de ses engagements,

- ✓ Elaborer des règles et réglementations et les faire appliquer
- ✓ Renforcer les capacités institutionnelles
- ✓ Renforcer l'indépendance du Régulateur
- ✓ Mettre en place des mesures administratives transparentes

Quelques exemples de restructurations réussies comme le cas de la SONELGAZ dont la mise en place d'une politique de bonne gouvernance a permis de réaliser son programme de développement et de maintenir un niveau d'investissement élevé. Le cas récent de KenGen dont la nouvelle loi sur l'énergie offre des avantages certains, notamment:

- ✓ Nombreuses opportunités aux techniciens du sous-secteur électrique
 - ✓ Grande concurrence entre les différentes sociétés d'électricité pour les techniciens
 - ✓ Disponibilité et fiabilité de l'énergie encouragent les investissements
- Les difficultés pour la restructuration de certaines sociétés compte tenu de leurs situations financières mauvaises (dettes non recouvrées, tarifs inadaptés, etc.).
- La nécessité impérieuse d'investissement à grande échelle pour les 10 prochaines années. Pour cela, une planification stratégique et une gestion appropriée sont requises dans les entreprises africaines d'électricité. Il faudra :
 - ✓ Maintenir de manière constante les infrastructures électriques
 - ✓ Faire des allocations budgétaires conséquentes
 - ✓ Assurer une formation de qualité du personnel
- La restructuration si elle doit se faire, doit tenir dans des délais déterminés et non sans fin. Elle doit être pilotée par les sociétés d'électricité et non par le gouvernement.
- La gestion des risques et l'attraction des investissements font partie des solutions aux problèmes de l'énergie en Afrique. Pour cela de nouveaux investissements doivent être encouragés par des mesures incitatives et démasquer le mythe faussement répandu qui veut que les consommateurs paient des tarifs rémunérateurs, car partout dans le monde existent des subventions croisées.

Au total sur ce thème, il est recommandé les mesures suivantes :

1. Assurer une bonne gouvernance à tous les niveaux, nationaux et sectoriels,
2. Assurer la crédibilité et la transparence financière,
3. Bien définir les limites de responsabilité des différents intervenants dans le secteur électrique,
4. Généraliser à tous les niveaux les bonnes pratiques en matière de gouvernance de l'entreprise,
5. Assurer une bonne gouvernance dans la planification, le développement, la gestion et la maintenance des ouvrages électriques y compris les interconnexions,
6. Renforcer le rôle de l'état dans le financement de l'électrification rurale pour l'accès des populations à l'électricité,

2.3 – Electrification rurale

Cette session a été présidée par CEB (Bénin-Togo) et avait comme rapporteurs VRA (Ghana) et NIGELEC (Niger).

Trois (3) communications ont été présentées par SENELEC (Sénégal), PHCN (Nigéria), ONE (Maroc).

De ces communications et débats qui ont suivi, nous retiendrons que :

- L'attribution des concessions d'électrification rurale pose un problème d'allocation de ressources publiques. Son analyse sous l'angle de l'efficacité énergétique et de la bonne gouvernance montre que ces concessions présentent une plus grande rentabilité financière et économique lorsqu'elles sont intégrées dans la concession
- Le problème qui a conduit à un faible niveau d'électrification est certainement lié aux différentes normes d'exploitation incluant les fréquences et tensions d'exploitation, les normes des équipements et les modes d'exploitation.
- L'harmonisation des normes entraînera à coup sûr, une plus grande disponibilité de l'énergie, une plus grande qualité de service, une plus grande fiabilité des installations, une réduction des charges d'exploitation et de maintenance et aussi la création des activités génératrices de revenus.
- Les programmes organisés en partenariat avec la société d'électricité, l'état, les communes et les usagers semblent être une bonne voie à exploiter pour financer le développement des réseaux.

2.4 – Améliorer l'accès à l'électricité

Cette session s'est déroulée sous la présidence du Secrétaire Exécutif de EAPP (Eastern Africa Power Pool) et avait comme rapporteurs NamPower (Namibie) et CIE (Côte d'Ivoire).

Cinq (5) communications ont été présentées par SENELEC (Sénégal), KenGen (Kenya), CIE (Côte d'Ivoire), FISUEL (Sénégal), ZESCO (Zambie).

Des débats qui ont suivi, il est ressorti que pour améliorer l'accès à l'électricité, il faut :

- Optimiser les processus de gestion clientèle afin d'améliorer les rendements internes. Cela peut se faire en mettant en place des dispositions permettant d'accroître le taux de recouvrement pour augmenter le chiffre d'affaire. La Sous-traitance ou l'externalisation de certaines tâches consommatrices de main d'œuvre pour gagner du temps et des ressources peut être une solution
- Mettre l'accent sur l'efficacité énergétique et la conservation énergétique. Ceci par le choix des technologies, à travers des campagnes de sensibilisations sur l'utilisation rationnelle de l'énergie et la libéralisation du secteur de l'électricité. La formation et le partage d'information sont des éléments clés.

- Engager une campagne basée sur le principe du cofinancement qui implique toutes les parties prenantes locales (collectivités locales, Tutelle, concessionnaire) l'extérieur (Union Européenne par exemple) et les populations périurbaines.
- Encourager les organismes comme la FISUEL dont la mission porte d'une part sur l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'accès à l'électricité ; d'autre part sur les problèmes de sécurité posés par les branchements anarchiques des quartiers précaires. Son action porte aussi sur la mobilisation de fonds pour le remplacement des équipements à faible efficacité énergétique et le développement de réseaux de distribution mieux adaptés aux zones à risque en terme de branchements anarchiques.
- Tirer profit des énormes ressources hydroélectriques (INGA 40000 MW). Pour ce faire, il faut :
 - ✓ Construire des infrastructures de transport vers l'Afrique du nord, de l'ouest et australe en utilisant les technologies de transport en courant continu (HVDC) en association avec les systèmes HVAC.
 - ✓ Amener toutes les parties prenantes impliquées à supporter le projet, aussi bien sur le plan politique que sur le plan financier.

2.5 – Normalisation et Qualité de l'approvisionnement

Cette session a été présidée par ONE (Maroc) et avait comme rapporteurs PHCN (Nigeria) et SENELEC (Sénégal)

Trois (3) communications ont été présentées par ERC (Kenya), ESKOM (Afrique du Sud).

Des débats qui ont suivi, il est ressorti :

- Le rôle de la Commission de Régulation de l'énergie est la résolution de l'équation du lien étroit qui existe entre la question de l'accès à l'électricité qui demeure un thème actuel dans la plus part des rapports annuels des Etats d'Afrique, et l'approvisionnement en électricité et le développement.
- Dans la mise en œuvre de la régulation, le principe du tarif minimal est utilisé dans le domaine économique et il est indispensable de disposer d'un code du réseau électrique et d'une charte clientèle dans le domaine technique et commercial.
- Le projet Westcor (Western Power Corridor) consiste en la construction sur le site d'Inga, sur le fleuve Congo en RDC, de la centrale INGA 3 d'une puissance de 3500 MW et en la construction de lignes haute tension d'interconnexion entre la RDC, l'Angola, la Namibie, le Botswana et l'Afrique du Sud. Le projet a été initié en 2004 par les sociétés d'électricité des 5 pays concernés. Les études de faisabilité sont exécutées et le projet est au niveau de la mobilisation des fonds. Dans l'hypothèse optimiste, les travaux pourraient démarrer en 2010 pour s'achever en 2015.
- Les Sociétés Membres sont invitées à répondre au questionnaire permettant la mise en place d'une base de données identique à celui du Groupe de Travail C1.9 créé par le CIGRE (Conférence Internationale des Grands Réseaux Electriques). Cette base de données facilitera les

échanges d'informations et créera des opportunités d'affaire entre les Sociétés. Le questionnaire comprend les champs ci après :

- 1- La structure des Sociétés,
- 2- Les approches méthodologiques et les projections de la demande en puissance et en énergie,
- 3- Les critères de conception et de planification,
- 4- Les approches et méthodes de planification,
- 5- Les spécifications techniques,
- 6- Les besoins en financement,
- 7- Les besoins en ressources humaines.

2.6– Forum des exposants

Cette session a été présidée par VRA (Ghana) et avait comme rapporteurs ECG (Ghana) et SBEE (Bénin). Il avait pour thème « Comment les fabricants de matériels électriques peuvent-ils contribuer à accroître l'accès à l'électricité en Afrique ? »

Huit (8) communications ont été présentées parmi lesquelles une brève présentation de l'AFSEC et ses organes a été faite par M. Paul JOHNSON Secrétaire Exécutif de l'AFSEC.

Par la suite les exposants ont fait des communications sur leurs produits et services. Il s'est agit particulièrement des sociétés PIESA, AGGREKO UK, ZESCO, SERGI, NEXANS France, OMNICO, VALMONT. Nous adressons ici nos remerciements aux différents exposants qui nous ont présenté, un aperçu de l'évolution des techniques en matière d'électrification et de développement du secteur électrique.

2.7– Table ronde sur le thème : Pourquoi les sociétés africaines d'électricité doivent-elles promouvoir l'efficacité et la bonne gouvernance? Quel rôle pour les états africains ?

Cette session s'est déroulée sous forme de table ronde. Elle avait comme modérateur le Directeur Général de l'Energie, représentant le Ministre Kényan de l'Energie.

Après l'introduction faite par le Modérateur, cinq (5) communications ont été faites par

- M. Kouagou M'po Cyr (WAPP – PIPES), ancien DG de la CEB (Bénin-Togo)
- M. Thulani Gcabashe, (Exec. Chairman-Built Africa H.), ancien PDG d'ESKOM,
- M. Don Priestman, Président Directeur Général de KPLC,
- M. Sisala Rhodnie, le Directeur Général de ZESCO
- Dr Hussein Elhag, Directeur Exécutif de l'AFREC, Représentant la CUA (Commissaire Infrastructures & Energie)

Des débats qui ont suivi ces présentations, nous retiendrons que :

- Pour assurer sa réussite, la bonne gouvernance doit obéir à quatre (4) critères essentiels :
 - 1- L'obligation pour la Société, de rendre compte à l'administration publique, sur l'atteinte des objectifs préalablement fixés,
 - 2- La transparence dans laquelle l'administration publique a un droit de regard permanent sur la gestion de la société,
 - 3- La nécessité d'appliquer les meilleures pratiques pour garantir l'efficacité globale
 - 4- Le respect strict des programmes d'investissement préalablement approuvés par l'administration publique.

- Les difficultés auxquelles font face nos Sociétés se comprennent lorsqu'on se place dans le contexte de l'efficacité opérationnelle et de la bonne gouvernance. Sans de bonnes pratiques dans ces domaines, nos Sociétés ne peuvent pas survivre et notamment attirer des financements. Pour se faire la bonne gouvernance doit répondre aux exigences ci après :
 - ✓ Un mandat clair de la direction de la société et qui doit être revu périodiquement,
 - ✓ Une structure du capital compatible avec les contraintes opérationnelles,
 - ✓ Une régulation transparente et bien comprise par toutes les parties prenantes notamment les usagers,
 - ✓ Le fonctionnement de la Société adapté aux contraintes de son environnement socio économique.

- Pour la mise en œuvre de la bonne gouvernance, en plus des conditions et exigences citées ci-dessus, il faut prendre en compte les dispositions ci-dessous :
 - ✓ Dans le domaine de la régulation et des tarifs, la séparation des comptes doit être adoptée pour toutes les fonctions de l'Entreprise et la relation coûts / tarifs doit être équitable afin que soit garanti la fiabilité de l'Entreprise.
 - ✓ La segmentation du secteur ne devrait pas être initiée sans la mise en place des réformes institutionnelles.
 - ✓ Le Conseil d'Administration ne doit pas être une aile du gouvernement, mais doit avoir une mission de contrôle des performances.
 - ✓ La législation doit garantir la transparence, la coordination et surtout la planification des besoins par rapport aux objectifs tracés.
 - ✓ Les taux d'intérêts négociés par le gouvernement doivent être raisonnables.

- La privatisation et la dérégulation ne sont pas une panacée. L'analyse des résultats obtenus de ces processus montre que les gouvernements ne devraient s'y engager qu'après un diagnostic complet de leur situation particulière. Celui-ci devra porter entre autres sur :
 - ✓ les tarifs qui doivent refléter les coûts de fonctionnement,
 - ✓ l'autonomie dans la prise de décision,
 - ✓ la séparation des rôles entre le Conseil d'Administration et la Direction de la société,
 - ✓ l'efficacité de l'organisation,
 - ✓ le choix des meilleures compétences et talents,
 - ✓ la programmation des investissements et leur exécution respectant les échéanciers arrêtés,
 - ✓ l'efficacité dans la commercialisation du produit.

- En conclusion de ce thème, nous disons avec insistance à l'endroit des gouvernants, des sociétés et des populations ce qui suit :

 **Pour les gouvernements**

- ✓ Mettre la Maison Afrique Politiquement en Ordre,
- ✓ Fixer une date cible des objectifs à atteindre, pourquoi pas 2030 ? ,
- ✓ Elaborer un budget avec des priorités claires.
- ✓ Faire de l'aménagement du projet INGA, la Maison Africaine de l'Energie.

 **Pour les Sociétés**

- ✓ Générer les profits et devenir financièrement viable.

Pour les populations rurales

- ✓ Permettre aux Communes de devenir maître de leur propre destin,
- ✓ Africaniser les meilleures pratiques internationales dans la réduction des coûts par l'utilisation des supports à faible coût et de la main d'œuvre locale et la standardisation des équipements.

2.8– Bonne gouvernance dans les services publics : le rôle stratégique de la gestion des ressources humaines

Cette session a été présidée par KenGen (Kenya) et avait comme rapporteurs KPLC (Kenya) et SNE (Congo)

Deux (2) communications ont été présentées par KenGen (Kenya), VRA (Ghana).

Des débats qui ont suivi, il est ressorti le rôle stratégique de la gestion des ressources humaines dans la promotion de la bonne gouvernance dans les entreprises. Pour ce faire il faut :

- L'utilisation de certains outils, permettant de disposer des rapports de performance pour une prise de décision en temps opportun,
- La mise en œuvre de Tableau de Bord Hebdomadaire,
- La mise en place d'une unité de gestion de la performance, comme principales initiatives de changement,
- La mise en œuvre d'une politique de formation pour doter le personnel des capacités appropriées de gestion,
- La création des unités médicales, afin que la Société assume ses responsabilités sociales
- le renforcement de la contribution de l'encadrement, par l'obligation de rendre compte, la transparence, la capacité à faire des prévisions.
- la capacité à être un partenaire stratégique dans l'Entreprise,
- la décentralisation de la fonction RH dans les bureaux locaux,
- la promotion du travail d'Equipe dans l'Entreprise,
- la gestion de l'équilibre entre les intérêts souvent divergeant du personnel et de l'Entreprise.

- Adapter législation de travail aux contraintes des nouveaux modes de vie. Pour cela certaines dispositions sont à prendre en compte notamment :
 - ✓ les congés annuels obligatoires,
 - ✓ les congés parentaux pour naissances,
 - ✓ les pandémies, et plus particulièrement l'intrusion du VIH dans les milieux professionnels.

3 – BILAN DES ACTIVITES DES COMITES D'ETUDES

Cette session a été présidée par KenGen (Kenya) et avait comme rapporteurs KPLC (Kenya) et SNE (Congo)

De façon générale, tous les Comités d'Etudes ont pu remplir le mandat qui leur a été assigné pour la période 2005 – 2008 malgré parfois quelques difficultés dues à l'irrégularité de participations des membres de certains comités d'études. Les rapports présentés sont très riches et offrent de nombreuses recommandations qui méritent d'être prises en compte [Voir Rapport des Comités d'Etude]. Les recommandations ci-dessous ont été faites à l'issue des débats :

- La nécessité pour le Secrétariat Général de :
 - ✓ Mettre à jour la banque de données de l'UPDEA

- ✓ Assurer le relais pour faire connaître les travaux des Comités d'études et du comité scientifique

Distinction honorifique des membres des bureaux des Comités d'Etudes

A la fin de la lecture des rapports d'activités, l'UPDEA a décerné pour la première fois des certificats d'Excellence aux différents membres des bureaux des Comités d'Etudes eu égard à leur participation active dans ces comités.

En prévision de la constitution du Comité Scientifique du prochain mandat (2008 – 2011), des fiches d'appel à candidature pour les différents postes au sein des bureaux de Comités d'Etudes ont été distribués aux chefs des différentes délégations.

4 – CEREMONIE DE CLOTURE

La cérémonie de clôture du congrès a eu lieu le Jeudi 26 Juin 2008 au Safari Park Hôtel de Nairobi au Kenya. Elle a été présidée par son Excellence Kalonzo MUSYOKA, Vice Président de la République du Kenya.

Elle a débuté par la lecture du rapport général du congrès par le Rapporteur Général, M. Isidore Priso KOTTO ainsi que cinq résolutions issues de l'Assemblée Générale tenue le 23 juin 2008, veille du congrès. Ces résolutions ont porté essentiellement sur :

- La désignation des nouveaux membres du Comité de Direction de l'UPDEA pour la période 2008 - 2011 ;
- Le programme d'activités de l'UPDEA pour la période 2008 – 2011 ;
- Le lieu et le thème du 17^{ème} Congrès de l'UPDEA . Il a été retenu que le prochain congrès de l'UPDEA aura lieu à Tunis en Tunisie en Juin 2011 avec pour thème « **Développement du potentiel énergétique africain et intégration des réseaux électriques pour un développement durable des pays africains.** » Elle sera abritée par la STEG.
- Le lieu et la date de la prochaine assemblée générale. Il a été retenu que la prochaine Assemblée Générale de l'UPDEA (41^{ème}) aura lieu à Abuja au Nigéria en novembre 2008. Elle sera abritée par PHCN.

Le Secrétariat Général de l'UPDEA est chargé de finaliser les dates de ces réunions en relation avec les sociétés hôtes.

Prenant ensuite la parole, le Secrétaire Général de l'UPDEA a lu trois motions de remerciement dont une motion spéciale de remerciement au Président Mwai KIBAKI pour sa présence effective à la cérémonie d'ouverture du 16^{ème} Congrès de l'UPDEA.

Succédant au Secrétaire Général, le nouveau Président de l'UPDEA, M. NJOROGE, dans son intervention a d'abord félicité les congressistes pour le travail abattu durant ces trois jours.

Puis, il est revenu sur les difficultés de l'Afrique en matière d'électrification malgré le potentiel énergétique important dont il dispose. Comme piste de solutions pour relever le défi de l'électrification, il a préconisé entre autre la bonne gouvernance pour attirer les investisseurs locaux et étrangers et le partenariat public privé.

Il a félicité respectivement le Secrétaire Général sortant et le Président sortant de l'UPDEA pour le travail abattu durant leurs mandats. Il a enfin remercié les sponsors et le comité d'organisation du congrès.

Prenant la parole pour la clôture du 16^{ème} Congrès, son Excellence Kalonzo MUSYOKA, Vice Président de la République du Kenya a relevé la pertinence du thème du congrès eu égard aux problèmes d'électrification rencontrés en Afrique. Il a formulé l'espoir que le congrès ait donné l'occasion d'identifier des pistes de solutions.

Il a également relevé le fait que la nomination de Mr NJOROGE, Directeur Général de KenGen, comme nouveau Président de l'UPDEA était un grand honneur pour le Kenya.

Avant de déclarer clos le 16^{ème} Congrès de l'UPDEA, il a souhaité un bon retour à l'ensemble des délégués.

Nairobi le 26 Juin 2008